

64. Nous apportons notre soutien aux efforts à long terme visant la création d'une capacité africaine à déploiement rapide pour le maintien de la paix. Nous nous félicitons de la coordination plus étroite établie entre les pays d'Afrique fournisseurs de troupes, les organisations régionales et sous-régionales, les donateurs et les Nations unies pour l'élaboration d'activités de formation, d'exercices conjoints, d'une doctrine commune du maintien de la paix et d'autres efforts visant à assurer l'interopérabilité des contingents. Nous nous réjouissons en outre des récents progrès accomplis en vue de l'établissement à l'ONU d'un groupe de soutien africain pour le maintien de la paix et nous invitons tous les pays intéressés à explorer activement des mécanismes pour la coordination d'activités concrètes.

65. Nous exprimons notre grave préoccupation devant les attaques dont ont récemment fait l'objet des réfugiés ainsi que le personnel de certains organismes de secours et d'aide humanitaire. Nous tenons à souligner que les pays hôtes doivent prévenir de tels actes et en poursuivre les auteurs.

66. Nous avons demandé à nos fonctionnaires de nous faire rapport, avant la tenue du sommet de l'an prochain, des efforts qu'ils auront entrepris ensemble pour mettre en œuvre tous les aspects de ce partenariat.

### **Questions politiques**

67. Ensemble, nous appliquons une stratégie d'intégration mondiale propre à créer une communauté internationale plus sûre et plus stable. Déjà, nous nous sommes servis de notre coopération politique pour élargir et approfondir la communauté des marchés libres et des sociétés ouvertes, et nous travaillerons ensemble dans l'année qui vient à tirer parti de ces résultats. Notre partenariat pour le développement est expressément conçu pour soutenir le développement économique et politique des pays qui risquent de se retrouver en marge du processus d'intégration. Nous ferons porter nos énergies sur le renforcement de l'adhésion aux normes et principes qui régissent la coopération internationale et nous travaillerons ensemble à prendre des mesures efficaces à l'encontre de ceux qui compromettent la réalisation de ces objectifs. Nous reconnaissons qu'il est de notre intérêt commun et qu'il nous incombe d'aider à mettre fin aux conflits qui risquent de perturber la paix internationale et de compromettre l'approfondissement de notre coopération.

### ***Démocratie et droits de la personne***

68. Ces dernières années, nous avons assisté à un épanouissement sans précédent de la démocratie dans le monde. Pourtant, les jeunes démocraties sont parfois fragiles et éphémères. Nous avons à la fois la responsabilité et la possibilité de renforcer les valeurs démocratiques et les libertés fondamentales dans les pays où elles ont pris racine, et d'en favoriser l'extension à ceux où elles ne se sont pas encore établies.

69. Les droits de la personne sont au cœur de nos préoccupations. Faire en sorte que les auteurs de violations des droits de la personne et du droit international humanitaire aient à rendre compte de leurs actes est essentiel si nous voulons promouvoir le règlement des conflits et l'instauration de la paix. Le nouveau Haut Commissaire de l'ONU aux droits de l'homme aura un rôle capital à jouer à cet égard. Nous continuerons de soutenir sans réserve les tribunaux internationaux pour l'ex-Yougoslavie et le Rwanda, et nous veillerons à ce que la communauté internationale et les pays concernés traduisent en justice, dans les règles, les personnes accusées de violations des droits de la personne et du droit international humanitaire.

70. Reconnaisant qu'il est essentiel de consolider la démocratie pour raffermir la paix et renforcer le respect des droits de la personne, et eu égard au 50<sup>e</sup> anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme en 1998, nous travaillerons ensemble dans l'année qui vient à faire fond sur les programmes les plus efficaces de nos gouvernements touchant le